



Paris, le 30 mars 2017

Recyclage de l'eau : Irrigants de France salue l'initiative de Bruxelles

Dans le cadre de la dernière journée mondiale de l'eau, la Commission Européenne s'est montrée déterminée à développer la Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT) et à proposer une réglementation incitative et harmonisée au niveau européen. Irrigants de France salue cette initiative et en appelle à sa poursuite au niveau national.

A l'heure actuelle, le déficit des pluies hivernales a retardé la recharge des nappes phréatiques. Ce motif d'inquiétude pour les agriculteurs irrigants rappelle aussi le bien-fondé de la Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT) pour l'irrigation qui pourrait apporter une solution dans de nombreuses régions. Cette ressource a l'avantage d'être indépendante du climat, d'éviter les conflits entre les différents usagers et de s'inscrire dans des démarches territoriales et partenariales entre industries et agriculteurs.

Mais aujourd'hui une réglementation nationale trop contraignante, non seulement bloque la REUT, mais remet en cause les initiatives existantes suite à sa révision en 2014. Notre pays dispose pourtant de fortes capacités en la matière : la France représente aujourd'hui moins de 2 % de l'eau ainsi recyclée dans l'Union Européenne, faisant de notre pays un mauvais élève. Irrigants de France espère que l'initiative de la Commission et l'harmonisation réglementaire au niveau de l'UE, apporteront un nouveau souffle à une réglementation française capable d'assurer la qualité sanitaire tout en étant propice au développement de ces démarches.

Pour Eric Frétilière, Président d'Irrigants de France, « *La réutilisation des eaux usées traitées s'inscrit dans l'économie circulaire et doit être encouragée. Cette démarche contribuera, en complément du développement des infrastructures de stockage de l'eau, à la durabilité de nombreuses exploitations qui reposent sur l'irrigation* ».

Contact Presse : Anne KETTANEH : 06.83.22.05.01 - anne.kettaneh@agpm.com